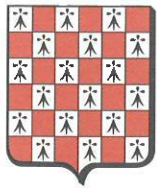


MAIRIE DE



WASQUEHAL

**DECISION N°2024-63**

Le Maire de la ville de Wasquehal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 4 qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le contrat lancé en vertu des articles L.2122-1 et R.2122-9-1 du code de la commande publique,

Vu le devis,

**DECIDE**

**Article 1er** : Un contrat de travaux de désamiantage pour la mise aux normes et l'accessibilité aux personnes handicapées de l'école du Noir Bonnet pour la ville de Wasquehal sera signé par mes soins avec la société APC ENVIRONNEMENT située à rue Victor Hugo, 62 114 Sains-en-Gohelle.

**Article 2** : Le montant total des prestations du marché est compris avec un montant maximum annuel comme suit :

→ **Montant maximum annuel : 10 000 € HT**

**Article 3** : Le contrat est conclu pour une période ferme de six mois à compter de sa signature.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet [telerecours.fr](http://telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

Certifie exécutoire à la présente décision,

Par transmission en Préfecture, le 22/07/24

Et sa mise en ligne sur le site internet de la Mairie le 22/07/24

Fait à Wasquehal, le 22/07/24

Stéphane DUCRET

Maire de Wasquehal

